



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 AVRIL 2018

L'an Deux Mil Dix Huit, le vendredi 6 avril 2018, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 30 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Président

Présents :

Olivier MAJEWICZ, Président, Jeanne CARPENTIER, vice-présidente, Marie-José BOUBOUCHE, Blandine DEHARTE, Marie-Cécile FOURNIER, René HERMANT, Maryse SZCZEPANIAK, membres du Conseil d'administration.

Soit membres 7 présents sur 13 membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir: Laudie ROBILLARD à Blandine DEHARTE, Pierre MOURONVAL à Marie Cécile FOURNIER.

Excusés : Murielle HANTSCHOOTTE, Jean-Claude BERQUEZ

Absents : Albert REMY, Erika HIDOU

Les membres présents représentant la majorité des membres en exercice, le Conseil peut valablement délibérer. Il choisit Marie-José BOUBOUCHE pour secrétaire de séance.

DCM 2018/04 ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'UNANIMITE,

- **élit Jeanne CARPENTIER, président de séance**

DCM 2018/05 AFFAIRES FINANCIERES : Compte administratif 2017 - compte de gestion 2017 du receveur municipal - affectation des résultats de l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'UNANIMITE des votants, seul le Président ne participant pas au vote,

- **approuve le compte administratif 2017 du CCAS.**
- **approuve le compte de gestion 2017 du Receveur Municipal.**
- **affecte au 002 : 10 771,21€ (Résultat de fonctionnement reporté)**

DCM 2018/06 AFFAIRES FINANCIERES : Budget primitif 2018 du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'UNANIMITE

- **adopte le Budget Primitif de l'exercice 2018 établissant les opérations financières de ce budget.**

DCM 2018/07 AFFAIRES FINANCIERES : Subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'UNANIMITE

- **approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000,00 € pour l'Association d'entraides du Calaisis.**

Vu pour être affiché le, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 6 avril 2018

Olivier MAJEWICZ



Président du CCAS